

Démarche : LBC Boisement V3

Organisme : Direction Générale de l'Energie et du Climat

Identité du demandeur

Email	
Civilité	
Nom	
Prénom	

Formulaire

La méthode "Boisement - V3" a été rédigée par le Centre National de la Propriété Forestière (CNPF), en collaboration avec le MTE, et indique les étapes à suivre pour la réalisation de projets de reboisement visant à développer les différents leviers d'atténuation du changement climatique de la filière forêt-bois.

Attention, lorsque vous entamez la démarche, un onglet préliminaire apparaît. Merci de renseigner que le dossier est "pour vous", même si vous êtes mandataire d'un porteur de projet.

Avant de remplir le formulaire, nous vous conseillons de bien lire la méthode Boisement

Méthode : https://www.bulletin-officiel.developpement-durable.gouv.fr/documents/Bulletinofficiel-0034183/TECR2520977S_Annexe.pdf;jsessionid=2D6F52949F327E7436F6C6B5BF75DAD2

Le projet est effectué en France métropolitaine ?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Oui

☐ Non

Région administrative du projet

C'est la région dans laquelle se trouve la plus grande surface du projet de boisement.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Auvergne Rhône Alpes

☐ Bretagne

☐ Bourgogne Franche Comté

☐ Centre Val de Loire

LBC Boisement V3

☐ Corse

☐ Grand Est

☐ Hauts-de-France

☐ Ile de France

☐ Normandie

☐ Nouvelle Aquitaine

☐ Occitanie

☐ PACA

☐ Pays de la Loire

☐ Guadeloupe

☐ Guyane

☐ Martinique

☐ Mayotte

☐ La Réunion

I. Notification du projet

Date de notification du projet

Si vous notifiez ce projet pour la première fois, indiquez la date du jour.

Autrement, merci de prendre contact avec le service instructeur ou la DGEC.

Cette date de notification ne pourra plus être modifiée par la suite.

S'agit-il d'un projet individuel ou collectif ?

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ Individuel

☐ Collectif

Qualité du demandeur

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Je suis le seul propriétaire des terrains à boiser

☐ Je suis l'un des propriétaires

☐ Je suis le représentant légal d'une société ou d'un groupement propriétaire des parcelles

☐ Je suis mandataire du ou des propriétaires

Numéro du demandeur

Si vous n'avez pas de numéro, vous pouvez vous inscrire ici : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/inscription-en-tant-que-demandeur-de-lbc>

Cette première inscription vous évite de renseigner les mêmes informations si vous déposez plusieurs dossiers projet auprès du LBC.

Nom du projet

LBC Boisement V3

Ce nom sera affiché sur le site public du LBC

Commune(s) sur lesquelles se situe(nt) le projet

Commune

Commune

Commune

Description succincte du projet

Merci de réaliser une description succincte du projet comprenant au moins les éléments suivants :

- But du projet
- Utilisation de référence de la parcelle
- Surface en ha concernée par le projet
- Espèces plantées

Cette description sera visible sur le site public du LBC.

Important : Conditions de recevabilité du projet

Nous vous rappelons les exigences de la méthode Boisement :

- Le porteur de projet doit avoir la maîtrise foncière du terrain pour au moins 30 ans. Il est donc le propriétaire de préférence.
- Le terrain n'était pas boisé durant les 10 ans précédant la notification.
- Le porteur de projet s'engage à doter son projet d'un document de gestion durable.
- La surface de projet minimale est de 0.5 ha.
- Le projet a obtenu une décision de l'autorité environnementale visant à soumettre ou dispenser le projet d'étude d'impact environnementale.
- Les essences choisies respectent les arrêtés MFR. Ces arrêtés sont consultables sur le site du ministère de l'agriculture.
- Comme pour tous les projets Label bas carbone, les travaux de plantation démarrés avant la notification du projet ne permettent pas la comptabilisation des crédits carbone concernés.

A défaut, la labellisation des projets sera refusée.

Notification ou dépôt du dossier

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ Je notifie mon projet et je déposerai le dossier plus tard : je remplis la partie I. et je clique sur "Déposer le dossier".
- ☐ Je notifie mon projet et je dépose le dossier en même temps : je remplis tout le formulaire avant de cliquer sur "Déposer le dossier". Lorsque j'ai cliqué sur "Déposer le dossier", j'informe le service instructeur via la messagerie de Démarches Simplifiées que l'instruction peut débuter.

II. Dépôt du dossier

Si vous choisissez de déposer votre dossier ultérieurement :

Dans ce cas, lorsque votre dossier est finalisé, n'oubliez pas d'en informer le service instructeur via la messagerie Démarches Simplifiées, afin qu'il puisse commencer

l'instruction. Lorsqu'il aura pris connaissance de votre message, il passera le dossier "en instruction" et vous n'aurez plus la main pour le compléter. Si des compléments sont nécessaires, le service instructeur repassera votre dossier "en construction" pour rendre le dossier modifiable de nouveau.

A. Propriétaire(s)

Indiquez le nom des propriétaires (personnes morales) :

Si l'un des propriétaires est une personne morale ou une structure distincte des personnes physiques, indiquez son nom :

Exemples : Groupement foncier A, Indivision B, Société C...

SIRET des entités propriétaires

SIRET

Dénomination

Forme juridique

Si l'un des propriétaires est une personne morale ou une structure distincte des personnes physiques, indiquez son nom :

Exemples : Groupement foncier A, Indivision B, Société C...

SIRET des entités propriétaires

SIRET

Dénomination

Forme juridique

Si l'un des propriétaires est une personne morale ou une structure distincte des personnes physiques, indiquez son nom :

Exemples : Groupement foncier A, Indivision B, Société C...

SIRET des entités propriétaires

SIRET

Dénomination

Forme juridique

Indiquez le nom des propriétaires (personnes physiques) :

Civilité, Prénom et NOM

Adresse

LBC Boisement V3

Complément d'Adresse

Civilité, Prénom et NOM

Adresse

Complément d'Adresse

Civilité, Prénom et NOM

Adresse

Complément d'Adresse

Autre cas :

Précisez ici des cas de structures spécifiques de propriété qui ne rentrent pas dans les cas précédents.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Document 0 : Mandat [obligatoire sous condition]

Si le demandeur n'est pas le propriétaire, il ajoute un mandat signé de tous les propriétaires lui confiant la tâche de demandeur du Label bas carbone pour le projet. Vous pouvez télécharger le modèle ci-dessus puis le convertir sous format PDF.

Vous pouvez déposer plusieurs mandats au sein de ce champ. Autant qu'il y a de propriétaires.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Pièce justificative : Document 1 : Preuve de propriété

Ce document doit avoir moins d'un an. Vous pouvez produire une attestation du notaire, un acte notarié dont les données confidentielles ont été masquées, ou un extrait de matrice cadastrale que vous pouvez demander auprès de votre centre des impôts fonciers (dont la liste figure ici : https://annuaire.service-public.fr/navigation/centre_impots_fonciers) en remplissant le formulaire téléchargeable ci-dessous.

Toutes les parcelles du projet doivent être mentionnées. Si la liste des parcelles est conséquente, merci de surligner celles impliquées dans le projet afin de simplifier l'instruction.

Merci de déposer un document pour chaque propriétaire concerné.

B. Parcelles concernées par le projet

Parcelles [obligatoire]

Numéro(s) de parcelles

LBC Boisement V3

Si plus d'une commune est concernée par le projet, ajoutez le nom de la commune.

Ex : B518, B890, D230 (Saint-Pierre) puis répétez ce champ en cliquant sur "Ajouter un élément pour « Parcelles » " et indiquez les autres parcelles concernées.

Utilisation actuelle des parcelles

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ Culture agricole
- ☐ Prairies
- ☐ Vergers
- ☐ Vignes
- ☐ Friches ou terres abandonnées ou embroussaillées

Numéro(s) de parcelles

Si plus d'une commune est concernée par le projet, ajoutez le nom de la commune.

Ex : B518, B890, D230 (Saint-Pierre) puis répétez ce champ en cliquant sur "Ajouter un élément pour « Parcelles » " et indiquez les autres parcelles concernées.

Utilisation actuelle des parcelles

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ Culture agricole
- ☐ Prairies
- ☐ Vergers
- ☐ Vignes
- ☐ Friches ou terres abandonnées ou embroussaillées

Numéro(s) de parcelles

Si plus d'une commune est concernée par le projet, ajoutez le nom de la commune.

Ex : B518, B890, D230 (Saint-Pierre) puis répétez ce champ en cliquant sur "Ajouter un élément pour « Parcelles » " et indiquez les autres parcelles concernées.

Utilisation actuelle des parcelles

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ Culture agricole
- ☐ Prairies
- ☐ Vergers
- ☐ Vignes
- ☐ Friches ou terres abandonnées ou embroussaillées

Emprise du projet [OBLIGATOIRE]

Indiquez l'emprise de votre projet en sélectionnant les parcelles concernées ("sélectionner les parcelles cadastrales" au niveau de la flèche en haut à gauche), les références cadastrales sont automatiquement renseignées. Ou en utilisant la fonction "dessiner un polygone", dans ce cas pensez-bien à indiquer en description du polygone les références des parcelles cadastrales concernées si elles n'ont pas également été sélectionnées. Si les parcelles du projet sont contiguës, vous pouvez tracer un unique polygone et indiquer le nom des parcelles cadastrales dans la description. Si les parcelles

LBC Boisement V3

ne sont pas contiguës, merci d'indiquer la référence cadastrale de chacune des parcelles après les avoir tracées.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Document 2A : Etat passé des parcelles [obligatoire]

Les projets de boisement sont éligibles si les parcelles n'étaient pas boisées ces dix dernières années : la pièce attendue est une orthophoto avec date et source, d'au moins 10 ans, avec l'emprise exacte du projet et la superposition du fond cadastral prouvant la nature non boisée de la parcelle. L'année de prise de l'orthophoto doit être la plus proche possible du seuil des 10 ans pour que les informations restent pertinentes. Vous pouvez l'obtenir sur le site <https://remonterletemps.ign.fr/>. Si vous fournissez plusieurs photos, par exemple si les parcelles sont éloignées, nous vous remercions de les placer dans un même document avec les indications de date et de localisation. Cela facilite le travail d'instruction.

Indiquer les parcelles cadastrales en plus des parcelles forestières.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Document 2B : Etat actuel des parcelles [obligatoire]

La pièce attendue est une orthophoto avec date et source, de moins d'un an (ou en tout cas des plus récentes disponibles sur <https://www.geoportail.gouv.fr/> ou sur un autre moteur de recherche), avec l'emprise exacte du projet et superposition du fond cadastral prouvant la nature non boisée de la parcelle. Si vous fournissez plusieurs photos, par exemple si les parcelles sont éloignées, nous vous remercions de les placer dans un même document avec les indications de date et de localisation. Cela facilite le travail d'instruction.

Indiquer les parcelles cadastrales en plus des parcelles forestières.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Document 2C : Photographies actuelles in situ des parcelles [obligatoire]

Le porteur de projet fournira a minima quatre photographies in situ récentes (datant d'un an maximum avant la date de dépôt du projet) et légendées (date de prise, parcelle photographiée, culture présente) des terrains (document 2C). Ces photographies seront prises à des angles différents, selon la configuration de la zone à boiser.

Si vous fournissez plusieurs photos (plus qu'une parcelle) nous vous remercions de les coller dans un même document avec les indications de date et de localisation, dont l'orientation des prises de vue sur un plan de situation. Cela facilite le travail d'instruction.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Document 2D : Volume à l'hectare pour une friche en cours de colonisation naturelle [LE CAS ÉCHÉANT]

Dans le cas de parcelles en cours d'enrichissement, le porteur de projet fournira une estimation du volume, établie par un professionnel forestier, justifiant que le volume à l'hectare est négligeable, photographie aérienne et photographie in situ à l'appui (document 2D).

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Document 2E : Éléments préservés lors du boisement [le cas échéant]

Cartographie et photographies des différents éléments préservés ou valorisés lors du boisement (arbres bocagers, haies, bordures boisées, mare, ripisylve...)

C. Le projet

Surface totale du projet (ha)

C'est la surface totale qui sera boisée dans le cadre du projet.

Surface totale plantée pour laquelle les crédits carbone sont calculées (ha)

LBC Boisement V3

Cette surface peut être inférieure à la précédente si vous ne calculez pas les crédits carbone pour certaines essences.

Date prévisionnelle de la plantation

Indiquez une date précise, même si celle-ci n'est qu'indicative pour le moment.
Cela facilitera l'import au sein du registre de projets.

Obligations liées à la région BFC

Conjointement avec la DRAAF BFC, la DREAL considère que les projets LBC proposant de planter du Douglas en-dessous de 400m d'altitude sur des stations de réserve utile en eau inférieures à 150mm ne sont plus éligibles. Vous pouvez télécharger la note actant cette décision ci-dessous.

Toutes les essences doivent être en adéquation avec la station

L'adéquation à la station est une condition de recevabilité du dossier. Ce document est très important car il fiabilise les calculs de crédits carbone. Il justifie de façon argumentée l'adaptation des essences à la station, le choix de la classe de fertilité par essence, et le cas échéant la table de production retenue. Vous pouvez trouver un exemple de document ci-dessous.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Document 3 : Diagnostic stationnel et climatique et justification des classes de fertilité [OBLIGATOIRE]

Attestation signée par un professionnel justifiant l'adaptation des essences à la station et au climat futur et le choix des classes de fertilité.

Dans le cas de forêts publiques, le document doit être signé par un professionnel de l'ONF.

Détails du projet

Essence plantée

Merci d'indiquer le genre et l'espèce (ainsi que le cultivar pour le peuplier).

Cette essence est-elle comptabilisée pour le calcul des crédits carbone ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Pourcentage de la surface totale plantée pour laquelle les crédits carbone sont calculés, représentée par cette essence [uniquement pour les essences comptabilisées]

Pourcentage identique à la proportion renseignée dans le calculateur

Densité

Indiquez la densité en nombre de plants/ha. Il est conseillé de respecter les densités initiales de plantation telles que préconisées dans les arrêtés MFR. Les arrêtés régionaux sont disponibles ici :

<https://agriculture.gouv.fr/materiels-forestiers-de-reproduction-arretes-regionaux-relatifs-aux-aides-de-letat-linvestissement>

- Pour les essences de diversification : indiquez le nombre total de plants du projet.

- Pour les essences qui ne respectent pas les densités minimales, justifiez.

Classe de fertilité retenue

LBC Boisement V3

Si vous comptabilisez cette essence dans les calculs de crédits carbone, précisez ici la classe de fertilité. Indiquez aussi l'étendue des classes de fertilité existantes pour la table de production choisie. Exemple : si la classe de fertilité choisie est 2 et qu'il en existe 3 allant de 1 à 3, indiquez : 2 [1/2/3].

Equivalent de la classe de fertilité

Cette rubrique explicite la classe de fertilité si elle n'est pas évidente (notamment pour les tables étrangères dont l'ordre est différent).

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ Très faible

☐ Faible

☐ Moyenne

☐ Forte

☐ Très forte

Ressource bibliographique pour la table de production de cette essence

Merci d'indiquer les références de la table ainsi que la page si vous fournissez un document long. N'indiquez pas de formule de renvoi du type "cf document x".

A noter que les V3 n'autorisent le recours à certaines ressources bibliographiques que pour les essences qui ne sont pas couvertes par le tableau 12 et l'annexe 10 de la méthode boisement.

Essence plantée

Merci d'indiquer le genre et l'espèce (ainsi que le cultivar pour le peuplier).

Cette essence est-elle comptabilisée pour le calcul des crédits carbone ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Pourcentage de la surface totale plantée pour laquelle les crédits carbone sont calculés, représentée par cette essence [uniquement pour les essences comptabilisées]

Pourcentage identique à la proportion renseignée dans le calculateur

Densité

Indiquez la densité en nombre de plants/ha. Il est conseillé de respecter les densités initiales de plantation telles que préconisées dans les arrêtés MFR. Les arrêtés régionaux sont disponibles ici :

<https://agriculture.gouv.fr/materiels-forestiers-de-reproduction-arretes-regionaux-relatifs-aux-aides-de-letat-linvestissement>

- Pour les essences de diversification : indiquez le nombre total de plants du projet.

- Pour les essences qui ne respectent pas les densités minimales, justifiez.

Classe de fertilité retenue

Si vous comptabilisez cette essence dans les calculs de crédits carbone, précisez ici la classe de fertilité. Indiquez aussi l'étendue des classes de fertilité existantes pour la table de production choisie. Exemple : si la classe de fertilité choisie est 2 et qu'il en existe 3 allant de 1 à 3, indiquez : 2 [1/2/3].

LBC Boisement V3

Equivalent de la classe de fertilité

Cette rubrique explicite la classe de fertilité si elle n'est pas évidente (notamment pour les tables étrangères dont l'ordre est différent).

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ Très faible

☐ Faible

☐ Moyenne

☐ Forte

☐ Très forte

Ressource bibliographique pour la table de production de cette essence

Merci d'indiquer les références de la table ainsi que la page si vous fournissez un document long. N'indiquez pas de formule de renvoi du type "cf document x".

A noter que les V3 n'autorisent le recours à certaines ressources bibliographiques que pour les essences qui ne sont pas couvertes par le tableau 12 et l'annexe 10 de la méthode boisement.

Essence plantée

Merci d'indiquer le genre et l'espèce (ainsi que le cultivar pour le peuplier).

Cette essence est-elle comptabilisée pour le calcul des crédits carbone ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Pourcentage de la surface totale plantée pour laquelle les crédits carbone sont calculés, représentée par cette essence [uniquement pour les essences comptabilisées]

Pourcentage identique à la proportion renseignée dans le calculateur

Densité

Indiquez la densité en nombre de plants/ha. Il est conseillé de respecter les densités initiales de plantation telles que préconisées dans les arrêtés MFR. Les arrêtés régionaux sont disponibles ici :

<https://agriculture.gouv.fr/materiels-forestiers-de-reproduction-arretes-regionaux-relatifs-aux-aides-de-letat-linvestissement>

- Pour les essences de diversification : indiquez le nombre total de plants du projet.

- Pour les essences qui ne respectent pas les densités minimales, justifiez.

Classe de fertilité retenue

Si vous comptabilisez cette essence dans les calculs de crédits carbone, précisez ici la classe de fertilité. Indiquez aussi l'étendue des classes de fertilité existantes pour la table de production choisie. Exemple : si la classe de fertilité choisie est 2 et qu'il en existe 3 allant de 1 à 3, indiquez : 2 [1/2/3].

Equivalent de la classe de fertilité

Cette rubrique explicite la classe de fertilité si elle n'est pas évidente (notamment pour les tables étrangères dont l'ordre est différent).

LBC Boisement V3

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ Très faible

☐ Faible

☐ Moyenne

☐ Forte

☐ Très forte

Ressource bibliographique pour la table de production de cette essence

Merci d'indiquer les références de la table ainsi que la page si vous fournissez un document long. N'indiquez pas de formule de renvoi du type "cf document x".

A noter que les V3 n'autorisent le recours à certaines ressources bibliographiques que pour les essences qui ne sont pas couvertes par le tableau 12 et l'annexe 10 de la méthode boisement.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Documents 4 : Table(s) de production [obligatoire sous conditions]

Chargez ici toutes les tables de production citées plus haut. Vous pouvez déposer plusieurs documents. Joindre l'extrait de la littérature, de façon à en certifier la provenance, et pas seulement une recopie numérique des valeurs.

Si vous utilisez une table pour plusieurs essences, ne la chargez qu'une fois.

Il n'est pas nécessaire de déposer les tables de l'ONF, intégrées au calculateur.

Les tables roumaines sont récupérables dans le calculateur.

Ces essences figurent-elles dans l'arrêté MFR régional ?

Les arrêtés régionaux sont disponibles ici:

<https://agriculture.gouv.fr/materiels-forestiers-de-reproduction-arretes-regionaux-relatifs-aux-aides-de-letat-linvestissement>

Si une essence ne figure pas dans l'arrêté, le choix de cette essence doit être justifié.

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ Non aucune

☐ Oui toutes

☐ Oui certaines

La DREAL mentionne-t-elle des recommandations spécifiques concernant le projet ?

L'annexe de l'article R. 122-2 du code de l'environnement soumet à une évaluation environnementale au cas par cas les projets de boisement dont la surface est supérieure à 0,5 ha. Cette décision relève de l'autorité environnementale. Les recommandations figurent généralement dans les CONSIDERANT de la décision de l'autorité environnementale, elles reprennent les engagements du porteur du projet et peuvent aller plus loin pour préserver certains enjeux.

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Document 5 : Décision de l'autorité environnementale [OBLIGATOIRE]

Arrêté préfectoral portant décision de dispense ou de soumission à étude d'impact environnemental après examen au cas par cas en application de l'article R. 122-3 du Code de l'environnement.

Gestion durable des plantations

Le propriétaire s'engage à doter ses parcelles d'un document de gestion durable pour sa future plantation.

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

LBC Boisement V3

- ☐ Le propriétaire s'engage à rédiger un document de gestion durable dans les 12 mois qui suivent la réception des travaux de plantation OU
- ☐ S'il est déjà propriétaire forestier, à rédiger un avenant à son document actuel de gestion durable pour la prise en compte du projet.

D. Calcul des co-bénéfices

Comprendre les interactions entre l'ozone et la végétation

Dans le cadre du Plan Régional Ozone piloté par la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, Atmo Auvergne-Rhône-Alpes publie une synthèse scientifique sur les relations complexes entre ozone et végétation. Une contribution destinée à accompagner les décideurs dans l'élaboration de politiques publiques adaptées aux enjeux de qualité de l'air.

Dans les V3, cela se traduit par l'intégration d'un nouveau cobénéfice lié au Changement Climatique, où l'intégration d'essences efficaces dans l'absorption d'Ozone est valorisée. Vous pouvez consulter les travaux du projet ATMO au lien suivant : <https://www.atmo-auvergnerrhonealpes.fr/actualite/comprendre-les-interactions-entre-lozone-et-la-vegetation>

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- ☐ Document 6 : Tableur de calcul des co-bénéfices [obligatoire]

Merci de télécharger et remplir un tableau des cobénéfices associés à votre projet à l'appui des chiffres ci-dessous.

Co-bénéfice socio-économique (%)

Co-bénéfice préservation des sols (%)

Co-bénéfice biodiversité (%)

Co-bénéfice eau (%)

Si votre projet ne se situe pas à proximité d'une source d'eau (mare, ruisseau, etc.), vous pouvez indiquer NA et non pas 0.

Co-bénéfice Changement Climatique (%)

E. Rabais à intégrer au calcul des crédits carbone

0. Additionnalité : Quelles aides publiques sont mobilisables pour ce projet ?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ Il existe des aides publiques pour le boisement que le porteur de projet sollicite en partie ou totalement.
- ☐ Il existe des aides publiques pour le boisement que le porteur de projet ne sollicite pas.
- ☐ Il n'existe aucune aide publique pour le boisement que le porteur de projet pourrait solliciter.

0. Additionnalité : si le porteur de projet sollicite des aides : expliquer

S'il existe des aides et que le porteur de projet les sollicite (en partie ou totalement), expliquer pourquoi et expliciter le montant ainsi que la part de ce montant par rapport au coût total des travaux forestiers. Merci d'exprimer ce rapport en

1. Analyse du BASI du projet

Comparaison du Bénéfice Actualisé en Séquence Infinie (BASI) du projet avec celle du scénario de référence

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ Le demandeur ne fait pas d'analyse économique : un rabais de 40% est appliqué
- ☐ Le demandeur fait une analyse économique, il n'y a pas de rabais au titre de l'additionnalité.

2. BASI = BASI 2 – BASI 1 =

Merci de reporter la valeur inscrite dans le tableur de calcul des crédits carbone au niveau de l'onglet "BASI". Cette valeur est calculée en euros.

2. Avez-vous fourni un document permettant de justifier la table de production et le niveau de fertilité de chaque essence ?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ Oui : j'ai joint au dossier une attestation signée par un professionnel et démontrant le niveau de fertilité pour chaque essence (document 3), aucun rabais n'est appliqué.
- ☐ Non : ne connaissant pas la classe de fertilité, j'ai choisi la plus mauvaise classe de fertilité.

3. Risques d'incendies : le projet est-il situé dans une commune exposée au risque d'incendie ?

C'est le cas :

1) si votre commune se situe dans l'un de ces départements (en application de l'article L133-1 du code forestier) : Corse du Sud (2A), Haute-Corse (2B), Alpes-de-Haute-Provence (04), Hautes-Alpes (05), Alpes-Maritimes (06), Bouches-du-Rhône (13), Var (83), Vaucluse (84), Ariège (09), Aude (11), Aveyron (12), Gard (30), Haute-Garonne (31), Gers (32), Hérault (34), Lot (46), Lozère (48), Hautes-Pyrénées (65), Pyrénées-Orientales (66), Tarn (81), Tarn-et-Garonne (82), Ardèche (07), Drome (26), Charente (16), Charente-Maritime (17), Dordogne (24), Gironde (33), Landes (40), Lot-et-Garonne (47), Pyrénées-Atlantiques (64), Deux-Sèvres (79), Vienne (86).

2) Si un document de type DDRM (dossier départemental sur les risques majeurs), PDPFCI (Plan départemental de protection des forêts contre les incendies) ou PRDPCI (Plan régional de protection des forêts contre les incendies) a été adopté dans votre commune.

Attention : Si un autre document régional ou départemental décrivant un zonage des risques incendie existe, le service instructeur ne pourra pas l'ignorer car le Préfet se contredirait dans ce cas, en négligeant un document qu'il a validé.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ Non
- ☐ Oui - Risque négligeable
- ☐ Oui - Risque faible à très faible : un rabais de 5% est appliqué
- ☐ Oui - Risque moyen : un rabais de 10% est appliqué
- ☐ Oui - Risque fort à très fort : un rabais de 15% est appliqué

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- ☐ Document 7 : joindre ici le document qui précise le niveau de risque incendie dans la commune [obligatoire sous condition]

Il s'agit d'une copie des pages du PDPFCI (Plan départemental de protection des forêts contre les incendies) ou PRDPCI (Plan régional de protection des forêts contre les incendies) s'il y a un risque incendie, du DDRM (dossier départemental sur les risques majeurs) s'il comporte un volet incendie, etc.

Merci de pointer la ou les villes impliquée(s) dans le projet sur la carte afin de faciliter l'instruction.

Vous pouvez déposer plusieurs documents.

4. Risques généraux difficilement maîtrisables

Pour tenir compte des risques généraux difficilement maîtrisables, (scolytes, ravageurs, maladies, tempête...), un rabais de 10% est automatiquement appliqué aux crédits carbone générables par le projet.

F. Quantification des crédits carbone potentiels générables par le projet

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Tableur de calcul des crédits carbone [obligatoire]

Document 8 : joignez ici le tableur de calcul des crédits carbone [obligatoire]

REA "forêt" après rabais

Réductions d'émissions anticipées "forêt" : indiquez ici le nombre de tonnes de CO₂ (tCO₂) APRES rabais qui figure dans la case G26 de l'onglet REA du tableur.

REA "produits" après rabais

Réductions d'émissions anticipées "produits" : indiquez ici le nombre de tonnes de CO₂ (tCO₂) APRES rabais qui figure dans la case I26 de l'onglet REA du tableur.

REA "substitution" après rabais

Réductions d'émissions anticipées "Substitution" : indiquez ici le nombre de tonnes de CO₂ (tCO₂) APRES rabais qui figure dans la case K26 de l'onglet REA du tableur.

Total des crédits carbone potentiels après rabais

Indiquez ici le nombre total de tonnes de CO₂ (tCO₂) qui figure dans la case L26 de l'onglet REA du tableur. Ce total sera visible sur le site public du LBC.

G. Récapitulatif des engagements du demandeur

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Document 9 : Engagements du propriétaire [obligatoire]

Ce document récapitule les documents dont le propriétaire doit prendre connaissance et les engagements les plus importants, en particulier celui de conserver l'état boisé durant 30 ans et de rédiger un document de gestion durable dans les 12 mois à compter de la date de réception des travaux.

Vous pouvez déposer plusieurs documents s'il y a plusieurs propriétaires.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Document 10 : Habilitation à signer

Le cas échéant, et pour les forêts privées uniquement :

Pour une indivision, pouvoir signé de tous les indivisaires

Pour une société civile, Kbis

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Document 11 : Coût des travaux à l'hectare [Facultatif]

Le détail du coût des travaux à l'hectare peut permettre de justifier de certains calculs d'additionnalité.

LBC Boisement V3

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Document 12 : Projet dans un DROM sans filière bois

Justification que le projet se situe dans une zone ou un DROM pour lequel il n'y a pas de filière bois et que le projet ne vise pas une récolte de bois.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Document 13 : Autorisation du DSF [le cas échéant]

Concernant les fongicides et insecticides, une autorisation expressément écrite peut être délivrée par le DSF (document 13), justifiée par la nécessité d'assurer la survie du peuplement ou de prévenir la propagation des maladies dans le cadre de la lutte ou de la prévention contre les pathogènes et ravageurs. Toute technique alternative doit cependant être privilégiée.

H. Informations supplémentaires

Souhaitez-vous ajouter des informations supplémentaires ?

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Souhaitez-vous ajouter des pièces justificatives supplémentaires ?

Vous pouvez notamment ajouter, si vous le souhaitez, un devis, votre document de gestion durable ou la délibération attestant de l'habilitation du gérant, président, indivisaire à représenter la structure de regroupement.

Fin du dépôt de dossier

Lorsque vous avez terminé de compléter votre dossier, **n'oubliez pas d'envoyer un message au service instructeur via la Messagerie de la plateforme. Ce message l'informerá que votre dossier a été complété et que l'instruction peut débuter. A défaut, il peut considérer que vous êtes toujours en train de le constituer.**